







MÉTIERS DE L'ÉNERGIE DU BÂTIMENT





L'Institut national de recherche et de sécurité (INRS)

Dans le domaine de la prévention des risques professionnels, l'INRS est un organisme scientifique et technique qui travaille, au plan institutionnel, avec la CNAM, les Carsat, Cramif, CGSS et plus ponctuellement pour les services de l'État ainsi que pour tout autre organisme s'occupant de prévention des risques professionnels.

Il développe un ensemble de savoir-faire pluridisciplinaires qu'il met à la disposition de tous ceux qui, en entreprise, sont chargés de la prévention : chef d'entreprise, médecin du travail, instances représentatives du personnel, salariés. Face à la complexité des problèmes, l'Institut dispose de compétences scientifiques, techniques et médicales couvrant une très grande variété de disciplines, toutes au service de la maîtrise des risques professionnels.

Ainsi, l'INRS élabore et diffuse des documents intéressant l'hygiène et la sécurité du travail : publications (périodiques ou non), affiches, audiovisuels, sites Internet... Les publications de l'INRS sont diffusées par les Carsat. Pour les obtenir, adressez-vous au service Prévention de la caisse régionale ou de la caisse générale de votre circonscription, dont l'adresse est mentionnée en fin de brochure.

L'INRS est une association sans but lucratif (loi 1901) constituée sous l'égide de la CNAM et soumise au contrôle financier de l'État. Géré par un conseil d'administration constitué à parité d'un collège représentant les employeurs et d'un collège représentant les salariés, il est présidé alternativement par un représentant de chacun des deux collèges. Son financement est assuré en quasi-totalité par la CNAM sur le Fonds national de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat), la caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (Cramif) et les caisses générales de sécurité sociale (CGSS)

Les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail, la caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France et les caisses générales de sécurité sociale disposent, pour participer à la diminution des risques professionnels dans leur région, d'un service Prévention composé d'ingénieurs-conseils et de contrôleurs de sécurité. Spécifiquement formés aux disciplines de la prévention des risques professionnels et s'appuyant sur l'expérience quotidienne de l'entreprise, ils sont en mesure de conseiller et, sous certaines conditions, de soutenir les acteurs de l'entreprise (direction, médecin du travail, instances représentatives du personnel, etc.) dans la mise en œuvre des démarches et outils de prévention les mieux adaptés à chaque situation. Ils assurent la mise à disposition de tous les documents édités par l'INRS.

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'INRS, de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction, par un art ou un procédé quelconque (article L. 122-4 du code de la propriété intellectuelle). La violation des droits d'auteur constitue une contrefaçon punie d'un emprisonnement de trois ans et d'une amende de 300 000 euros (article L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle).

Au travail, les nouveaux arrivants sont plus vulnérables face aux risques professionnels et en particulier les plus jeunes. Une connaissance insuffisante des dangers, une initiation souvent trop sommaire à la prévention et le manque d'expérience expliquent pourquoi ces publics sont souvent victimes d'accidents.

Il est donc indispensable que les nouveaux arrivants puissent être en capacité de repérer les dangers liés à leur situation de travail et de proposer des mesures de prévention adaptées.

«TutoPrév' accueil Métiers de l'énergie du bâtiment » vous permet, en tant que personne chargée de l'accueil (tuteur, maître d'apprentissage ou accueillant) de:



- > vérifier, au travers d'exercices, les connaissances en matière de santé et de sécurité au travail d'un nouvel arrivant (jeune en stage ou en apprentissage, intérimaire, nouvel embauché de tout âge...);
- > préconiser ou mettre en place, en cas de lacunes, des actions d'information, de sensibilisation, de formation ou d'accompagnement pour compléter ses connaissances en matière de prévention.

Quelques chiffres...

- Les salariés de 18 à 24 ans ont près de deux fois plus d'accidents du travail que l'ensemble des salariés.
- Près d'un quart des accidents du travail concernent des salariés ayant moins d'un an d'ancienneté dans l'entreprise.

Source CNAMTS 2015

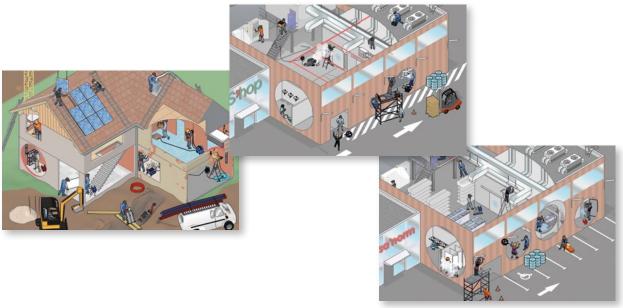
LES SUPPORTS PROPOSÉS

> Pour le nouvel arrivant

▼ Trois planches illustrant des situations à risque

Des salariés en situation de travail sont représentés, exposés à des dangers caractéristiques des métiers des énergies dans le bâtiment (installateur sanitaire, chauffagiste, électricien, frigoriste) dans trois environnements distincts:

- > construction et rénovation de pavillon,
- > construction et rénovation de bâtiment tertiaire,
- > maintenance des installations.



☑ Une fiche d'identification des risques

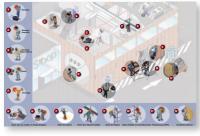
Cette fiche permet au nouvel arrivant de préciser la nature des dangers repérés sur les planches et de rédiger des propositions de mesures de prévention permettant de lutter contre ces dangers.



> Pour le chargé de l'accueil des nouveaux embauchés

☑ Trois planches illustrant des situations à risque avec corrections et explications







☑ Trois tableaux recensant les mesures de prévention pour chacun des environnements de travail représentés sur les planches illustrant des situations à risque









Vous pouvez:

- photocopier l'ensemble de ces supports à partir de ce document;
- les télécharger au format PDF sur le site:

LE MODE D'EMPLOI

Faire repérer les risques au nouvel arrivant

Vous remettez au nouvel arrivant une des planches illustrant une situation à risque (la plus proche de son activité) et la fiche d'identification des risques.

L'exercice consiste à demander au nouveau d'observer la planche illustrée et de repérer les situations de travail présentant des risques. Il peut les pointer en les entourant et en les numérotant sur la planche.



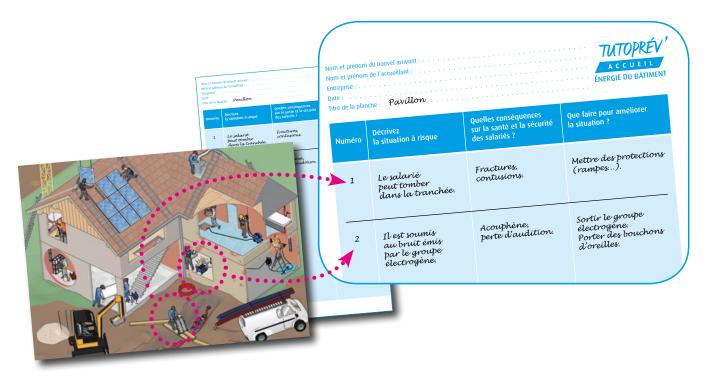
Consignes à donner au nouvel arrivant

Dans votre métier des énergies du bâtiment, vous pouvez être exposé à des risques multiples. Pour votre sécurité et celle de vos collègues, il est essentiel de savoir identifier ces risques, de connaître les mesures de prévention qui permettent de les éviter et de veiller à leur bonne application.

La scène que vous allez découvrir sur cette planche comporte des situations de travail à risque.

À vous de les retrouver et de les reporter par écrit sur la fiche d'identification des risques.

Vous pouvez répéter l'exercice sur une ou plusieurs autres planches représentant des environnements différents.



7 Vérifier les connaissances du nouvel arrivant

En vous appuyant sur la version corrigée des planches illustrées et les tableaux explicatifs, vous pourrez vérifier très rapidement si le nouvel arrivant a repéré les risques présents dans l'environnement de travail et proposé des mesures de prévention pertinentes.

Ces éléments de correction ne sont pas exhaustifs. Ils ont pour principal objectif de susciter un échange autour des risques professionnels. Cet échange peut être poursuivi avec le même type d'exercices, par l'observation de l'environnement réel de travail dans lequel le nouvel arrivant sera amené à évoluer.



En tant que chargé de l'accueil des nouveaux vous pouvez également vous référer au «TutoPrév' pédagogie Métiers de l'énergie du bâtiment » téléchargeable sur le site :

www.inrs.fr/tutoprev au format PDF.

Cet outil détaille les risques caractéristiques des professions concernées et donne de nombreuses pistes de mesures de prévention.

3 Améliorer les connaissances du nouvel arrivant sur la santé et la sécurité au travail

Si vous percevez des lacunes (risques graves non identifiés), il sera alors important de mettre en place des actions d'accompagnement, d'information, de sensibilisation ou de formation permettant au nouvel arrivant d'acquérir les connaissances manquantes. La prise de poste pourra ainsi être réalisée dans des meilleures conditions de sécurité.



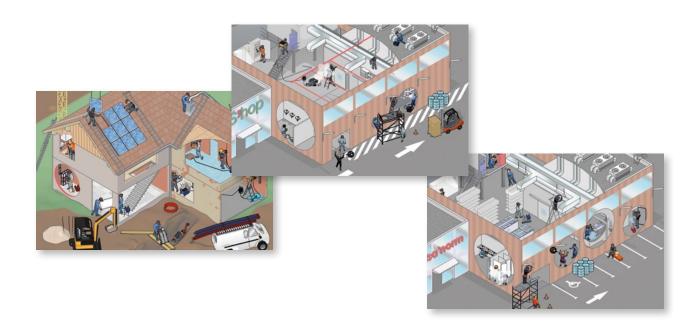
LES PRINCIPAUX RISQUES DU SECTEUR DES ÉNERGIES DANS LE BÂTIMENT (INSTALLATEUR SANITAIRE, CHAUFFAGISTE, FRIGORISTE, ÉLECTRICIEN)

Les principaux risques des métiers de l'énergie du bâtiment (installateur sanitaire, chauffagiste, frigoriste, électricien) sont:

- > dans le secteur du BTP, principalement les risques liés aux **chutes de hauteur et de plain-pied**;
- > les risques liés aux **activités physiques** (manutentions, postures contraignantes);
- > les risques liés aux **énergies** (présence d'éléments sous tension, de liquides et de gaz sous pression...);
- > les risques liés aux **agents chimiques** (poussières, produits, vapeurs...);
- > les risques liés à la **circulation** (risques routiers et liés aux circulations internes au chantier) et les risques d'**ensevelissement** suite à des éboulements / écroulements de structures;
- > les risques liés aux **équipements de travail** et à l'**utilisation des outils électroportatifs**;
- > les risques liés aux **conditions climatiques** (chaud, froid, vent, pluie...).

La coactivité et la pression des délais de livraison du chantier viennent renforcer ces risques car elles ne favorisent pas la mise en place efficace des mesures de prévention appropriées. Sur un chantier, l'environnement et les conditions d'exercice du métier évoluent en permanence et nécessitent d'être maîtrisés en continu.

La mesure de prévention la plus efficace consiste à supprimer le danger ou à l'éloigner des opérateurs. À défaut, il convient de mettre en place des mesures de protection collective pour réduire les risques. Si ces dispositions se révèlent insuffisantes ou impossibles à mettre en œuvre, des protections individuelles doivent être utilisées. Dans tous les cas, des mesures complémentaires peuvent accompagner ces actions (sensibilisation, formation, information, consignes...). Le port des équipements de protection individuelle peut être systématisé, ce qui ne doit pas empêcher la recherche de solutions pour réduire le risque et protéger collectivement les salariés, comme évoqué précédemment.



Les documents pour les nouveaux arrivants



Vous pouvez:

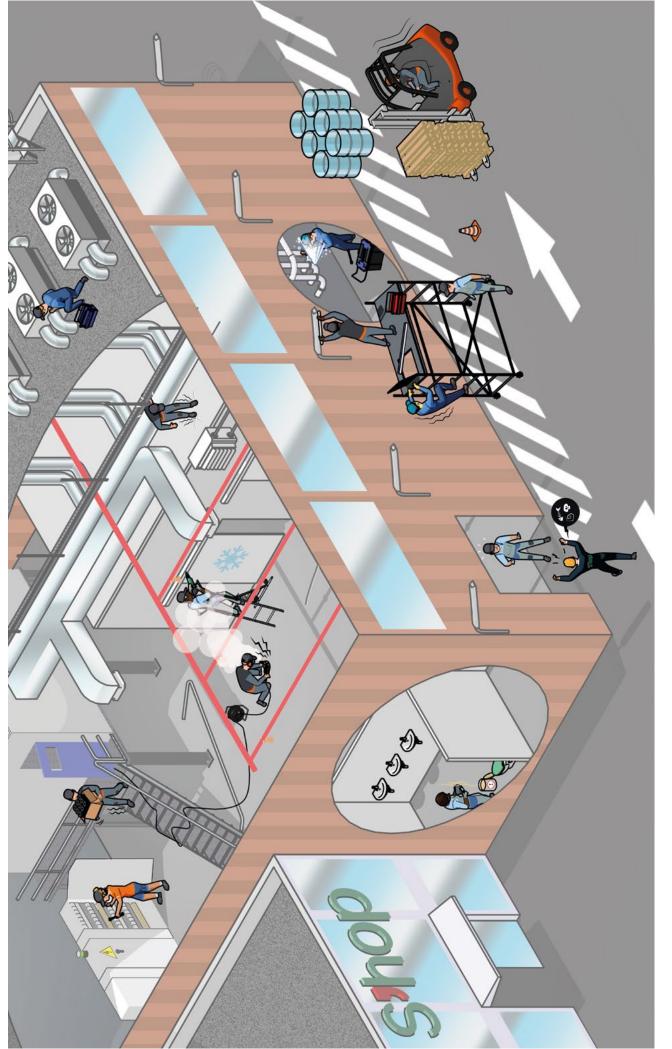
- photocopier l'ensemble de ces supports à partir de ce document;
- les télécharger au format PDF sur le site: www.inrs.fr/tutoprev

Prénom:



Nom:

Prénom:



Prénom:

Nom:

The state of the s

Nom et prénom du nouvel arrivant:	TIATODRÉV'
Nom et prenom de l'accueillant:	TOUTOPICE
Entreprise:	
Date:	ÉNERGIE DU BÂTIMENT

Numéro	Décrivez la situation à risque	Quelles conséquences sur la santé et la sécurité des salariés?	Que faire pour améliorer la situation?

Nom et prénom du nouvel arrivant:	TUTO DOÉ!
Nom et prénom de l'accueillant:	IUIUPKEV
Entreprise:	ACCUEIL
Date:	ÉNERGIE DII BÂTIMENT
Titre de la planche:	ENERGIE DO DANMENT

Numéro	Décrivez la situation à risque	Quelles conséquences sur la santé et la sécurité des salariés?	Que faire pour améliorer la situation?

Les documents pour la personne chargée de l'accueil

(tuteur, maître d'apprentissage ou accueillant)



Vous pouvez:

- photocopier l'ensemble de ces supports à partir de ce document;
- les télécharger au format PDF sur le site : www.inrs.fr/tutoprev

CONSTRUCTION ET RÉNOVATION DE PAVILLON



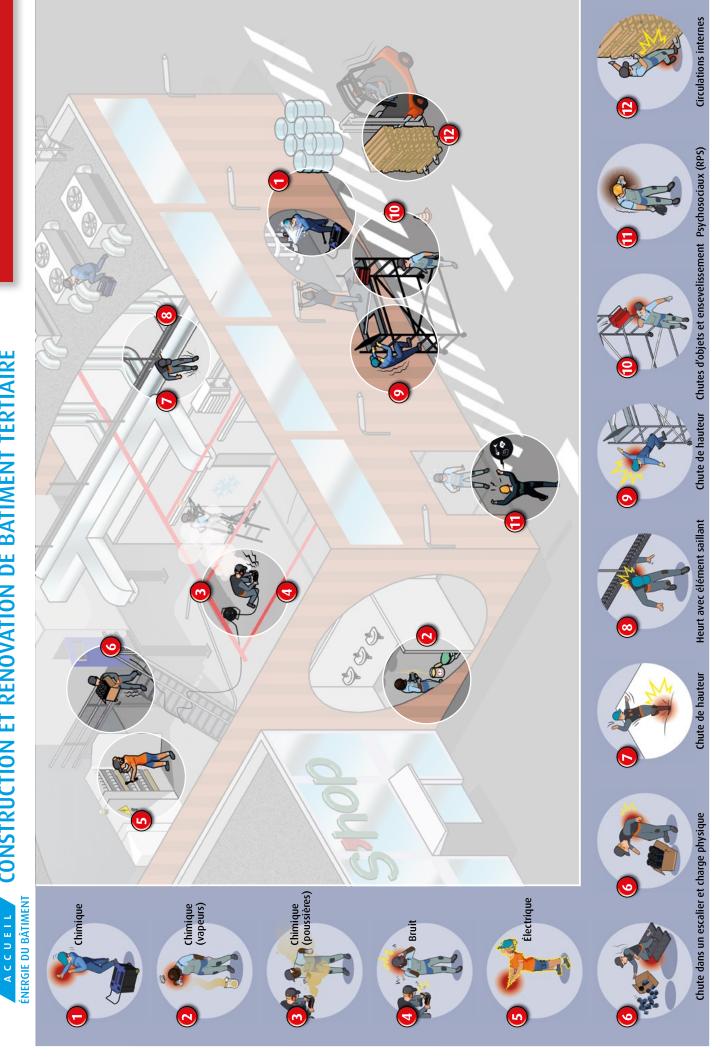
TUTOPRÉV



TUTOPRÉV' ACCUEIL CONSTRUCTION ET RÉNOVATION DE PAVILLON ÉNERGIE DU BÂTIMENT

°	Risaue	Mesures de prévention pour réduire le risaue	Mesures de protection collective	Mesures de protection individuelle	Mesures complémentaires
•	Chimique	Utiliser des solutions d'assemblage sans collage (emboîtage avec joints). Remplacer les produits dangereux par des produits pas ou moins dangereux.	Ventiler l'espace de travail. Fermer les bouchons des bidons et pots. Évacuer les chiffons imbibés dès utilisation.	Porter des gants, des lunettes et un masque.	Bien lire les étiquettes des produits et les FDS. Respecter les dosages et instructions d'utilisation des produits. Le chef d'entreprise informe le personnel sur les produits dangereux.
2	Activité physique (posture contraignante)	Effectuer le plus de préparations possibles en dehors de l'espace réduit avant installation (préparation sous-ensemble sur établi). Utiliser des raccords mécaniques plus rapides.		Porter des vêtements avec genouillères intégrées. Utiliser des équipements rendant la position moins inconfortable (ex.: tapis de sol).	Faire la formation prap (prévention des risques liés à l'activité physique).
m	Équipement de travail (brûlure)	Utiliser des raccords mécaniques ne nécessitant pas de soudure.		Porter des gants antibrûlures, des lunettes et des vêtements couvrants.	
4	Électrique	Utiliser du matériel en bon état et conforme (rallonges).	Travailler avec des installations et des outillages protégés contre le courant électrique (coffret électrique avec différentiel 30 mA, outillage protégé).	Porter des gants isolants, des chaussures de sécurité	Se former au risque électrique (habilitation électrique adaptée à la tâche à effectuer).
6	Chimique, gazeux	Mettre le groupe électrogène à l'extérieur dans un endroit bien ventilé. Utiliser un coffret de chantier protégé par un disjoncteur différentiel 30 mA relié à la terre.			
9	Bruit	Mettre le groupe électrogène à l'extérieur. Utiliser un groupe électrogène moins bruyant. Coordonner les travaux afin que les autres compagnons ne soient pas exposés au bruit.	Réduire les émissions sonores du groupe électrogène (capotage).	Porter un casque antibruit ou des bouchons d'oreilles.	Mettre en place une signalétique indiquant la zone bruyante.
6	Électrique	Utiliser un coffret de chantier protégé par un disjoncteur différentiel 30 mA relié à la terre.			Se former au risque électrique (habilitation électrique adaptée à la tâche à effectuer).
®	Trébuchements, glissades, perturbation	Garder un chantier propre et bien rangé. Organiser le chantier pour réduire les manutentions, rapprocher les charges au plus près des zones de travail pour réduire les manutentions.	Utiliser des aides à la manutention dès que possible (diable électrique).	Porter des gants de manutention et des chaussures de sécurité antidérapantes.	Faire la formation prap (prévention des risques liés à l'activité physique).
6	de mouvement (chute de plain-pied)	utiliser des bouteilles de petite taille (moins lourdes). Utiliser des aides à la manutention (chariot adapté). Prévoir des accès au chantier carrossables et sécurisés.	installer une passerelle d'accès au bâtiment munie de garde-corps.	Porter des gants de manutention et des chaussures de sécurité.	Faire la formation prap (prévention des risques liés à l'activité physique).
9	Chute de hauteur	Fermer et sécuriser les trémies (garde-corps, couvercle). Refermer les couvercles après utilisation de la trémie. Organiser les travaux de manière à assurer une continuité des protections collectives.	installer des garde-corps et des planches pour protéger les trémies.		Sensibiliser le personnel aux risques de chutes de hauteur. Alerter la hiérarchie en cas de risque. Signaler les risques (panneaux, consignes).
9	Risque routier en mission	Préparer son parcours (tinéraire) pour être le moins longtemps sur la route (gestion des parcours). Utiliser un VUL adapté aux charges à transporter (respect de la charge utile) et en assurer l'entretien régulier. Répartir correctement la charge. Préparer ses déplacements en prenant le temps de vérifier le chargement et l'état du véhicule.	Bien arrimer les charges (sangles, anneaux d'arrimage). Aménager l'intérieur et l'extérieur des véhicules (galerie basculante).	Porter la ceinture de sécurité.	Mettre en place des dispositifs de signalement des charges extérieures (lampe). Sensibiliser et former le personnel au risque routier. Respecter les règles de conduite (ne pas téléphoner au volant, ne pas conduire sous l'effet de substances prohibées).
(2)	Chutes d'objets et ensevelissement	Taluter/blinder les tranchées et les fouilles.	Protéger les abords des tranchées (gardecorps et dispositifs de signalisation).	Porter les chaussures de sécurité. Porter le casque.	Sensibiliser le personnel aux risques d'ensevelissement. Boucher les tranchées dès la fin des travaux
e	Chute de hauteur	Utiliser des monte-matériaux ou des dispositifs d'aide à la manutention.	Sécuriser les plate-formes par des garde- corps et aménager un accès en sécurité. Mettre en place des filets en sous-face.	Porter des chaussures de sécurité antidérapantes.	Former le personnel aux risques de chute de hauteur. Vérifier le matériel périodiquement.
4	Chute de hauteur		Utiliser une nacelle sécurisée (PEMP).	Porter des chaussures de sécurité antidérapantes.	Former le personnel aux risques de chute de hauteur. Vérifier le matériel périodiquement.

CONSTRUCTION ET RÉNOVATION DE BÂTIMENT TERTIAIRE



TUTOPRÉV

TUTOPRÉV' ACCUEIL CONSTRUCTION ET RÉNOVATION DE BÂTIMENT TERTIAIRE ÉNERGIE DU BÂTIMENT

				•	
°N	Risque	Mesures de prévention pour réduire le risque	Mesures de protection collective	Mesures de protection individuelle	Mesures complémentaires
•	Chimique		Installer à demeure un détecteur d'ambiance.	Porter un détecteur individuel de taux d'oxygène.	Former le personnel à la manipulation des fluides frigorigènes (formation sanctionnée par une attestation). Respecter les procédures en cas de détection de fuite ou pour effectuer des interventions.
8	Chimique (vapeurs)	Utiliser un produit moins dangereux.	Ventiler l'espace de travail. Fermer le pot de produit.	Porter un masque adapté (indiqué dans la fiche de données de sécurité).	Sensibiliser le personnel aux risques chimiques. Connaître le produit et les risques associés par l'étiquette et la FDS.
(1)	Chimique (poussières)	utiliser des outils qui émettent moins de poussière. Coordonner les travaux de manière à limiter l'exposition des salariés à la poussière. Humidifier afin d'éviter le dégagement de poussières.	Aspirer les poussières à la source (disqueuse avec aspiration intégrée). Protéger l'environnement à l'aide d'écrans (polyane).	Porter un masque antipoussières adapté.	Sensibiliser le personnel aux risques liés au dégagement de poussières.
4	Bruit	Utiliser des outils moins bruyants. Bien affûter les outils afin de réduire le bruit (changer régulièrement le disque). Coordonner les travaux de manière à limiter l'exposition des salariés au bruit.	Réduire le bruit à la source (mode opératoire).	Porter des protections auditives (casque ou bouchons d'oreille).	Sensibiliser le personnel aux risques liés au bruit. Mettre en place une signalétique indiquant la zone de bruit.
4	Électrique	Couper le courant avant une intervention et vérifier l'absence de tension (VAT). Consigner l'installation.	Baliser et protéger la zone d'intervention (barrières, panneaux). Utiliser les outils isolés.	Porter des vêtements de travail adaptés (couvrants et en coton). Porter les équipements de protection adaptés (gants isolants, écran facial). Utiliser le tapis isolant.	Former le personnel aux risques électriques (habilitation électrique adaptée à la tâche à effectuer).
9	Chute dans un escalier et charge physique	Garder le chantier propre et rangé. Organiser le chantier de manière à limiter les manutentions et à déterminer des zones de rangement.	Mettre en place des protections au niveau des escaliers (rampes, garde corps). Utiliser des aides à la manutention (diable à 3 roues, diable électrique).	Porter des chaussures de sécurité et des gants de manutention.	Former le personnel à la prap (prévention des risques liés à l'activité physique).
6	Chute de hauteur	Préparer les opérations au sol autant que possible.	Mettre en place des platelages. Créer des cheminements spécifiques sécurisés pour les interventions au niveau du faux plafond.	Porter les chaussures de sécurité.	Former le personnel aux risques liés au travail en hauteur.
©	Heurt avec élément saillant	Limiter les obstacles dans les faux plafonds (passages de câbles, rangement).	Protéger et signaliser les parties saillantes.	Porter le casque ou la casquette avec coque de sécurité.	
<u>•</u>	Chute de hauteur	Effectuer le maximum de préparations au sol. Utiliser une nacelle sécurisée pour les táches en hauteur.	utiliser les échafaudages aux normes selon les règles d'utilisation (ne pas monter par les côtés mais en utilisant les trappes).	Porter les chaussures de sécurité, et le casque ou la casquette avec coque de sécurité (protection contre les heurls).	Former le personnel aux risques liés au travail en hauteur. Former le personnel à l'utilisation des échafaudages roulants et des nacelles.
8	Chutes d'objets et ensevelissement	Éviter les travaux simultanément sur plusieurs niveaux (organiser les plannings, créer des zones de passage). Bien ranger les objets dans des conteneurs adaptés. Équilibrer les charges.	Mettre en place des protections sous les personnes travaillant en hauteur (filets, plinthes au niveau des échafaudages). Coordonner les travaux pour éviter la présence simultanée de personnes sur plusieurs niveaux. Baliser et signaliser la zone.	Porter le casque ou la casquette avec coque de sécurité.	Former le personnel aux risques liés au travail en hauteur.
(3	Psychosociaux (RPS)	Organiser le travail de manière à éviter les tensions (fixer des délais atteignables, assurer correctement la logistique du chantier pour éviter les retards, prévoir le matériel adapté). Anticiper les besoins sur chaque chantier, contrôler régulièrement les équipements pour éviter les pannes.			Le chef de chantier félicite l'équipe lorsque les délais sont respectés. Former les nouveaux arrivants.
8	Circulations internes	Organiser le chantier de façon à réduire les risques de collision (plan de circulation clair et accessible, consignes de circulation, bonne visibilité, signaler les dangers et les consignes: panneaux)		Metre la ceinture de sécurité en conduisant.	Former le personnel aux risques liés à la circulation. Mettre en place un plan de circulation et s'assurer que le personnel salarié (et intervenants extérieurs) en aient connaissance.
1					



°N	Type de risque	Mesures de prévention pour réduire le risque	Mesures de protection collective	Mesures de protection individuelle	Mesures complémentaires
0	Chimique et travailleur isolé	Travailler en binôme quand c'est possible.	Aérer les espaces de travail (ventilation forcée).	Porter un détecteur de gaz.	Former le personnel aux risques de travail en espace confiné. Le chef d'entreprise informe le salarié de la présence d'un produit dangereux.
6	Chimique (gaz)	Utiliser des fluides moins dangereux si possible.		Porter les gants de protection et l'écran facial s'il y a risque de projections. Porter un masque adapté.	Identifier les dangers et les précautions à prendre. Lire l'étiquette. Former le personnel à la manipulation des fluides frigorigènes (attestation d'aptitude).
6	Chimique (vapeurs)	Utiliser des produits de substitution pas ou moins dangereux. Évacuer les chiffons imbibés dès utilisation et fermer les bidons et pots.	Ventiler les locaux où il peut y avoir émanations de vapeurs.	Porter un masque et des gants adaptés aux produits.	Former le personnel aux risques chimiques. Mettre à disposition les FDS des produits utilisés.
4	Activités physiques	Limiter au maximum les travaux effectués dans une position contrainte (faire les préparations dans de bonnes conditions).		Utiliser des équipements pour rendre la position moins inconfortable (ex.: tapis de sol).	Former le personnel au prap (prévention des risques liés à l'activité physique).
9	Chimique (poussières)	Organiser le travail de manière à exposer le moins possible le personnel aux poussières (éviter la présence simultanée de personnel produisant de la poussière et d'autres personnes). Utiliser des outils et des procédés qui génèrent moins de poussière (humidification).	Aspirer la poussière à la source (outil avec aspiration intégrée). Délimiter la zone avec un écran (polyane).	Porter des protections contre la poussière (masque et lunettes adaptés).	Sensibiliser le personnel aux risques liés à la poussière. Mettre en place une signalisation indiquant la zone de travail poussiéreuse.
9	Électrique	Couper l'alimentation des installations avant intervention, les consigner et vérifier l'absence de tension.	Baliser et protéger la zone d'intervention (barrières-panneaux).	Porter les équipements de protection adaptés (gants isolants, écran facial). Utiliser le tapis isolant. Utiliser des outils isolés.	Former le personnel aux risques électriques (habilitation électrique adaptée à la tâche à effectuer).
6	Trébuchements, glissades, perturbation de mouvement (chute de plain-pied)	Garder le chantier propre et rangé. Dégager les zones de passage.		Porter des chaussures de sécurité antidérapantes.	Respecter le règlement intérieur de l'entreprise. Respecter le plan de prévention.
©	Chute de hauteur et activité physique	Effectuer au maximum des préparations au sol. Ne pas utiliser les escabeaux ou les échelles comme des plans de travail.	Utiliser des équipements de protection collective adaptés à la tâche (PIMP).	Porter des chaussures de sécurité antidérapantes.	Former les salariés à l'utilisation de nacelles (CACES).
<u>•</u>	Biologique	Organiser le chantier de manière à prévoir des installations dédiées aux sanitaires et aux repas et conformes aux normes d'hygiène.		Porter des gants adaptés aux travaux salissants qui sont jetés ou nettoyés après utilisation.	Sensibiliser le personnel aux risques biologiques.
9	Charge physique	Effectuer au maximum des préparations au sol. Ne pas utiliser les escabeaux ou les échelles comme des plans de travail.	Utiliser une PIRL	Porter des gants de manutention. Porter des chaussures de sécurité.	Former le personnel au prap (prévention des risques liés à l'activité physique).
(3	Ambiances thermiques	Limiter le travail physique pendant les heures les plus chaudes.	Réguler la température de la pièce où le personnel travaille afin de lui assurer un confort acceptable. Utiliser des aides à la manutention.	Porter des vêtements couvrants adaptés à la température. Porter des FPI (casque ou casquette avec coque de protection, chaussures de sécurité, gants adaptés).	Sensibiliser le personnel aux risques liés aux ambiances thermiques. Mettre à disposition des boissons fraîches.
e	Psychosociaux (RPS)	Organiser le travail afin d'éviter les tensions (donner des délais acceptables, soigner l'accueil des clients).			Le chef d'entreprise féliate l'équipe lorsque les délais sont respectés. Sensibiliser le personnel aux RPS. Former le personnel à l'accueil des clients.
e	Chimique (amiante)	Si besoin, faire appel à des sociétés qualifiées pour le retrait d'amiante pour démonter des éléments amiantés et les évacuer.	Sécuriser et baliser la zone où on doit intervenir. Surfacter les matériaux amiantés.	Porter les protections contre l'amiante (combinaisons, masques, gants spéciaux).	Former le personnel aux risques d'amiante (formation SS4) et respecter les modes opératoires de l'entreprise.
8	(14) Chute d'objets	Organiser le travail de façon à ne pas laisser d'objet en équilibre instable en hauteur.	Sécuriser les chutes d'objets des échafaudages par la pose de plinthes.	Porter le casque et les chaussures de sécurité.	Sensibiliser le personnel aux risques de chutes de hauteur.

Bibliographie

Publications INRS

- > Plombier-chauffagiste, coll. «Fiche métier amiante », ED 4270.
- > Mon métier plombier-chauffagiste, ED 6232.
- > Électricien, coll. «Fiche métier amiante », ED 4274.
- > Mon métier électricien, ED 6276.
- > Pose et maintenance de panneaux solaires thermiques et photovoltaïques, ED 137.

Autres publications

- > Mémo santé *Contraintes physiques Plombiers chauffagistes,* IRIS-ST.
- > Mémo santé Contraintes physiques Électriciens, IRIS-ST.
- > Mémento Prévention « A8 H 03 15 », OPPBTP, 2017.

Vidéos

- > Napo dans... Chocs électriques, DV 0404.
- > Attention! Basse tension, DM 0279.
- > Chantiers branchés sécurité, DV 1567.

Sites Internet

- > www.inrs.fr
- > www.preventionBTP.fr
- > www.iris-st.org/boite-a-outils-1.php

Pour commander les brochures et les affiches de l'INRS, adressez-vous au service Prévention de votre Carsat. Cram ou CGSS.

Services Prévention des Carsat et Cram

Carsat ALSACE-MOSELLE

(67 Bas-Rhin) 14, rue Adolphe-Seyboth CS 10392 67010 Strasbourg cedex tél. 03 88 14 33 00 fax 03 88 23 54 13 prevention.documentation@carsat-am.fr www.carsat-alsacemoselle.fr

(57 Moselle)

3, place du Roi-George BP 31062 57036 Metz cedex 1 tél. 03 87 66 86 22 fax 03 87 55 98 65 www.carsat-alsacemoselle.fr

(68 Haut-Rhin)

11, avenue De-Lattre-de-Tassigny BP 70488 68018 Colmar cedex tél. 03 69 45 10 12 fax 03 89 21 62 21 www.carsat-alsacemoselle.fr

Carsat AQUITAINE

(24 Dordogne, 33 Gironde, 40 Landes, 47 Lot-et-Garonne, 64 Pyrénées-Atlantiques) 80, avenue de la Jallère 33053 Bordeaux cedex tél. 05 56 11 64 36 documentation.prevention@ carsat-aquitaine.fr www.carsat-aquitaine.fr

Carsat AUVERGNE

(03 Allier, 15 Cantal, 43 Haute-Loire, 63 Puy-de-Dôme) Espace Entreprises Clermont République 63036 Clermont-Ferrand cedex 9 tél. 04 73 42 70 19 fax 04 73 42 70 15 offredoc@carsat-auvergne.fr www.carsat-auvergne.fr

Carsat BOURGOGNE -FRANCHE-COMTÉ

(21 Côte-d'Or, 25 Doubs, 39 Jura, 58 Nièvre, 70 Haute-Saône, 71 Saône-et-Loire, 89 Yonne, 90 Territoire de Belfort) 46, rue Elsa-Triolet 21044 Dijon cedex tél. 03 80 33 13 92 fax 03 80 33 19 62 documentation.prevention@carsat-bfc.fr www.carsat-bfc.fr

Carsat BRETAGNE

(22 Côtes-d'Armor, 29 Finistère, 35 Ille-et-Vilaine, 56 Morbihan) 236, rue de Châteaugiron 35030 Rennes cedex 09 tél. 02 99 26 74 63 fax 02 99 26 70 48 drp.cdi@carsat-bretagne.fr www.carsat-bretagne.fr

Carsat CENTRE - VAL DE LOIRE

(18 Cher, 28 Eure-et-Loir, 36 Indre, 37 Indre-et-Loire, 41 Loir-et-Cher, 45 Loiret) 36, rue Xaintrailles CS44406 45044 Orléans cedex 1 tél. 02 38 79 70 21 prev@carsat-centre.fr www.carsat-cvl.fr

Carsat CENTRE-OUEST

(16 Charente, 17 Charente-Maritime, 19 Corrèze, 23 Creuse, 79 Deux-Sèvres, 86 Vienne, 87 Haute-Vienne) 37. avenue du Président-René-Cotv 87048 Limoges cedex tél. 05 55 45 39 04 fax 05 55 45 71 45 cirp@carsat-centreouest.fr www.carsat-centreouest.fr

Cram ÎLE-DE-FRANCE

(75 Paris, 77 Seine-et-Marne, 78 Yvelines, 91 Essonne, 92 Hauts-de-Seine, 93 Seine-Saint-Denis, 94 Val-de-Marne, 95 Val-d'Oise) 17-19, place de l'Argonne 75019 Paris tél. 01 40 05 32 64 fax 01 40 05 38 84 demande.de.doc.inrs@cramif.cnamts.fr www.cramiffr

Carsat LANGUEDOC-ROUSSILLON

(11 Aude, 30 Gard, 34 Hérault, 48 Lozère, 66 Pyrénées-Orientales) 29, cours Gambetta 34068 Montpellier cedex 2 tél. 04 67 12 95 55 fax 04 67 12 95 56 prevdoc@carsat-lr.fr www.carsat-lr.fr

Carsat MIDI-PYRÉNÉES

(09 Ariège, 12 Aveyron, 31 Haute-Garonne, 32 Gers, 46 Lot, 65 Hautes-Pyrénées, 81 Tarn, 82 Tarn-et-Garonne) 2, rue Georges-Vivent 31065 Toulouse cedex 9 tél. 36 79 fax 05 62 14 88 24 doc.prev@carsat-mp.fr www.carsat-mp.fr

Carsat NORD-EST

(08 Ardennes, 10 Aube, 51 Marne, 52 Haute-Marne, 54 Meurthe-et-Moselle, 55 Meuse, 88 Vosges) 81 à 85, rue de Metz 54073 Nancy cedex tél. 03 83 34 49 02 fax 03 83 34 48 70 documentation.prevention@carsat-nordest.fr www.carsat-nordest.fr

Carsat NORD-PICARDIE

(02 Aisne, 59 Nord, 60 Oise, 62 Pas-de-Calais, 80 Somme) 11, allée Vauban 59662 Villeneuve-d'Ascq cedex tél. 03 20 05 60 28 fax 03 20 05 79 30 bedprevention@carsat-nordpicardie.fr www.carsat-nordpicardie.fr

Carsat NORMANDIE

(14 Calvados, 27 Eure, 50 Manche, 61 Orne, 76 Seine-Maritime) Avenue du Grand-Cours 76028 Rouen cedex tél. 02 35 03 58 22 fax 02 35 03 60 76 prevention@carsat-normandie.fr . www.carsat-normandie.fr

Carsat PAYS DE LA LOIRE

(44 Loire-Atlantique, 49 Maine-et-Loire, 53 Mayenne, 72 Sarthe, 85 Vendée) 2, place de Bretagne 44932 Nantes cedex 9 tél. 02 51 72 84 08 fax 02 51 82 31 62 documentation.rp@carsat-pl.fr www.carsat-pl.fr

Carsat RHÔNE-ALPES

(01 Ain, 07 Ardèche, 26 Drôme, 38 Isère, 42 Loire, 69 Rhône, 73 Savoie, 74 Haute-Savoie) 26, rue d'Aubigny 69436 Lyon cedex 3 tél. 04 72 91 97 92 fax 04 72 91 98 55 preventionrp@carsat-ra.fr www.carsat-ra.fr

Carsat SUD-EST

(04 Alpes-de-Haute-Provence, 05 Hautes-Alpes, 06 Alpes-Maritimes, 13 Bouches-du-Rhône, 2A Corse-du-Sud, 2B Haute-Corse, 83 Var, 84 Vaucluse) 35, rue George 13386 Marseille cedex 20 tél. 04 91 85 85 36 fax 04 91 85 75 66 documentation.prevention@carsat-sudest.fr www.carsat-sudest.fr

Services Prévention des CGSS

CGSS GUADELOUPE

Espace Amédée Fengarol, bât. H Parc d'activités La Providence, ZAC de Dothémare 97139 Les Abymes tél. 05 90 21 46 00 – fax 05 90 21 46 13 risquesprofessionnels@cgss-guadeloupe.fr www.cgss-guadeloupe.fr

CGSS GUYANE

Direction des risques professionnels CS 37015, 97307 Cayenne cedex tél. 05 94 29 83 04 – fax 05 94 29 83 01 prevention-rp@cgss-guyane.fr

CGSS LA RÉUNION

4, boulevard Doret, CS 53001 97741 Saint-Denis cedex 9 tél. 02 62 90 47 00 - fax 02 62 90 47 01 prevention@cgss.re www.cgss-reunion.fr

CGSS MARTINIQUE

Quartier Place-d'Armes, 97210 Le Lamentin cedex 2 tél. 05 96 66 51 31 et 05 96 66 76 19 - fax 05 96 51 81 54 documentation.atmp@cgss-martinique.fr www.cgss-martinique.fr

«TutoPrév' accueil Métiers de l'énergie du bâtiment » fait partie d'une collection intitulée «TutoPrév' », centrée sur une approche des risques professionnels par les situations de travail. Cette collection est déclinée par secteur d'activité ou par métier.

Un outil complète «TutoPrév' accueil Métiers de l'énergie du bâtiment »:

«TutoPrév' pédagogie Métiers de l'énergie du bâtiment » est destiné à accompagner la formation des jeunes qui préparent des baccalauréats professionnels en lycée professionnel ou en CFA (centre de formation d'apprentis). Ce document, à vocation pédagogique, comprend des rappels méthodologiques des principales notions apprises en cours, la présentation des principaux risques du secteur d'activité ou du métier, une bibliographie... Il comporte également un support d'observation présenté sous forme de questionnaires. L'objectif est de guider l'apprenant dans le repérage des dangers liés aux situations de travail et dans sa proposition de mesures de prévention des risques professionnels.



Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles 65, boulevard Richard-Lenoir 75011 Paris • Tél. 01 40 44 30 00 • info@inrs.fr

Édition INRS ED 4464

2º édition • novembre 2018 • 3 000 ex. • ISBN 978-2-7389-2417-9

Avec la participation:

- > des Carsat Alsace-Moselle et Normandie
- > de l'académie de Caen (Éducation nationale)
- > du CFA Centre-Alsace
- > du CCCA BTP
- > de la CAPEB du Haut-Rhin
- > de l'OPPBTP
- > de l'IRIS-ST







